Extrait du El Correo

https://www.elcorreo.eu.org/Bouygues-au-Mali-L-exploitation-miniere-et-les-Droits-de-l-Homme-Bouygues-in-MaliGold-Mining-and-Human-Rights

Sodamex-Bouygues

Bouygues au Mali : L'exploitation minière et les Droits de l'Homme.Bouygues in MaliGold Mining and Human Rights.

Date de mise en ligne : mardi 20 novembre 2007

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

FIDH
19 septembre 2007.

English version down this page

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) rend public le rapport d'une mission internationale d'enquête qui met en lumière les effets négatifs de la politique minière malienne pour le développement du pays.

Depuis 2003, le Mali est le troisième producteur d'or en Afrique. L'exploitation industrielle des mines d'or a suscité des espoirs énormes pour le développement économique du Mali : l'augmentation des ressources de l'Etat aurait dû avoir une influence positive sur les dépenses en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures, etc. En outre, l'implantation d'une industrie extractive faisait espérer des effets bénéfiques pour les communautés locales.

Pourtant, l'or n'a pas permis au Mali de sortir de la pauvreté : le Mali se situe au 175ème rang sur l'échelle de développement humain (sur 177). Les codes miniers mis en place avec le soutien de la Banque mondiale encouragent l'investissement étranger en offrant aux entreprises de vastes exemptions fiscales pendant 5 ans, privant ainsi l'Etat des ressources qu'il pourrait tirer de cette activité économique, alors même que l'exploitation d'une mine dure rarement plus de 10 ou 15 ans.

« L'exploitation de l'or est un secteur uniquement destiné à l'exportation qui crée peu d'emploi et n'irrigue pas l'ensemble de l'économie. En outre, les politiques de responsabilité sociale des entreprises multinationales présentes au Mali sont souvent insuffisantes voire inadaptées, et les entreprises ne respectent pas toujours la législation nationale en matière de droit du travail, comme l'illustre le conflit entre le syndicat de Morila SA et la Somadex sur le payement des primes de rendement », a déclaré Paul Nsapu, Secrétaire général de la FIDH.

« L'Etat à la fois percepteur, actionnaire minoritaire, et régulateur public, rongé par la corruption n'a pas les moyens de contrôler les acteurs privés et de s'assurer que leurs activités contribuent a la réalisation des droits de l'Homme au Mali », a ajouté Isabelle Gourmelon, chargée de mission de la FIDH.

L'exploitation minière et les Droits de l'Homme.

Contact presse : A Paris : Gaël Grilhot + 33 1 43 55 25 18/ 90 19
A Bamako : Isabelle Gourmelon + 223 349 37 09

Morilla en lutte voir :
http://www.grevistesmorila.africa-w...

***
Bouygues in Mali
Gold Mining and Human Rights.

The International Federation for Human Rights (FIDH) is releasing an International Fact-Finding Mission report which sheds light on the negative impacts of Mali's gold policy on the country's development.

Copyright © El Correo

Since 2003, Mali is the third producer of gold in Africa. Industrial gold mining has led to much hope for Mali's economic development : the increase in state revenue should have had a positive impact on social expenditures in the areas of education, health, etc. Moreover, the establishment of a mining industry was expected to bring improvements in the situation of local communities.

Yet gold has not brought Mali out of poverty : the country ranks 175th among 177 countries in terms of human development. Mining codes set up with the support of the World Bank promote foreign investment by offering companies large tax exemptions for the first 5 years, depriving the State of the resources that could have been obtained from this economic activity, while a mine's lifetime rarely goes beyond 10 to 15 years.

« Gold mining is an export-led sector that creates little employment and brings no benefits to the economy as a whole. Moreover, corporate social responsibilty programs of transnational corporations active in Mali are often insufficient or inappropriate, and companies don't always respect national labour rights law, as illustrated by the conflict between Somadex and the Morila SA union on the payment of production benefits » declared Paul Nsapu, Secretary General of FIDH.

« The State, altogether tax collector, minority shareholder and public regulator, suffering endemic corruption, is in no position to control private actors and ensure that their activities contribute to the realization of Human Rights in Mali », added Isabelle Gourmelon, FIDH delegate.

L'exploitation minière et les Droits de l'Homme.

Copyright © El Correo